

# PROCES-VERBAL et COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 JUILLET 2024

**Présents** : Mrs et Mmes Gaëlle BRUN, Frédéric DE AZEVEDO, Audrey FALBO, Gérard GUILLET, Laurent PASCAL, Gérard POIRAUD, Michel ROMÉY, Brigitte VUILLOD

**Excusés** : Virginie NUGUES épouse BELLE, Jean-Philippe DODE

## ORDRE DU JOUR

### 1/ Approbation du PV du conseil municipal du 28 mai 2024 et désignation du secrétaire de séance

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.  
Brigitte VUILLOD était désignée secrétaire de séance.

### 2/ Création d'un marché de producteur

Plusieurs producteurs de la commune souhaitent la mise en place d'un marché paysan estival constitué d'une dizaine de producteurs exclusivement locaux sur la Place du château prunier. Ce marché aurait lieu les jeudis soir sur la place du village.

Il convient de délibérer pour créer ce marché qui se tiendrait tous les jeudis d'été (1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre). Les horaires envisagés sont de 17h00 à 21h00.

Un règlement du marché doit être établi : Types d'autorisation, horaires d'ouverture, conditions de stationnement et de circulation des véhicules, Nombre d'emplacements, critères de sélection des exposants pour le cas où toutes les demandes ne pourraient être honorées (par exemple tirage au sort ou par ordre d'arrivée après inscription sur une liste d'attente) ...

L'occupation du domaine public par les commerçants donne lieu à la perception d'un droit de place, obligatoire, la gratuité n'est pas possible. Le tarif est fixé librement par le conseil municipal, il peut dépendre de la superficie de l'emplacement occupé ou non, et donne lieu à un arrêté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De créer un marché estival sur la Place du château prunier, tous les jeudis soir du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre, de 17h00 à 21h00.
- Les exposants seront exclusivement des producteurs locaux.
- Un règlement du marché sera établi.
- Les commerçants s'acquitteront d'un droit de place fixé à 1€ par emplacement de 5 mètres linéaires.

### 3/ Création d'une place PMR rue du bourg

Il conviendrait de créer une place pour personne à mobilité réduite devant l'ancienne cure. La place sur laquelle se garait le locataire est condamnée par la borne incendie enterrée devant l'église et pour laquelle une plaque signalétique vient d'être installée.

### 4/ Point sur l'organisation scolaire pour la rentrée de septembre.

#### CR du conseil d'école du 11 juin

- Il est constaté par les intervenantes qu'il manque des jeux pour la Garderie du soir, essentiellement pour les enfants de St André → la commune a alors proposé de participer à l'achat de jeux, le Maire d'Auberives reviendra vers le secrétariat de mairie à ce sujet.
- Le directeur de l'école va solliciter l'agent technique pour réparer certains bureaux pour la rentrée.
- Un point est fait sur l'organisation de la cantine et il est souligné le bon fonctionnement du service avec les règles mises en place par l'agent chargée du périscolaire.
- Le directeur d'école effectue plusieurs demandes de matériel, notamment un filet pour arrêter les ballons et éviter qu'ils sortent de la cour, voire des cages amovibles ou autres équipements sportifs.
- Pour l'année à venir 2024/25 les CE2 montent à St André, soit 12 élèves, ce qui portera l'effectif à 26 élèves dans la classe. En contrepartie, l'année suivante les 10 CE2 resteront à Auberives.

## CR de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet avec les élus d'Auberives

Un point a été fait sur l'organisation du service de garderie périscolaire, et la mise à disposition d'un personnel de Saint-André. Le règlement intérieur du service doit évoluer pour s'assurer du fait que les parents désinscrivent bien leurs enfants quand ils ne viennent pas à la garderie.

### 5/ Point sur les travaux de voirie programmés

Les travaux de voirie liés tant aux dégâts d'orage qu'au programme triennal débiteront mi-septembre.

### 6/ Présentation des dossiers d'urbanisme en cours

- **DP 2420004** : M. Dominique JACQUES – Panneaux photovoltaïques en toiture – en cours d'instruction
- **PC 2420002** : MME Camille FOURAGNAN – changement de destination d'un bâtiment agricole, extension, terrasse – en cours d'instruction

### 7/ Divers

- Point sur les congés d'été
- Point sur les commémorations du 27 juillet : les élus préparent la manifestation en commémoration des évènements du 27 juillet 1944, en lien avec l'association des amis du vieux Saint-André.
- Compte-rendu de la sortie ABC du 29 juin : très bons retours de cette demi-journée.
- Date du prochain conseil municipal : le prochain conseil municipal aura lieu le 10 septembre 2024 à 18h30.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

Procès-Verbal approuvé le 10 septembre 2024.

Le Maire,

Frédéric DE AZEVEDO

Le secrétaire de séance,

Brigitte VUILLOD